

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Arnaud DIEMER

Université Clermont- Auvergne, CERDI

Introduction

Le développement durable, via le rapport Brundtland (1987), *Our Common Future*, a fêté ses trente ans en 2017. Difficile de tirer un bilan sur un concept aussi décrié, contesté et médiatisé. Et pourtant, sa définition est aujourd’hui dans tous les manuels scolaires et universitaires, et bon nombre d’étudiants n’hésitent pas lorsqu’il s’agit de le définir « *Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d’accorder la plus grande priorité, et l’idée des limitations que l’état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l’environnement à répondre aux besoins actuels et à venir* ». Si le rapport Brundtland a mis en évidence la nécessité d’intégrer les dimensions écologiques, sociales et économiques du développement, il a aussi bénéficié d’une certaine écoute des Etats, notamment lors du 20^e anniversaire de la Conférence de Stockholm (1972) à Rio de Janeiro (1992). Ce Sommet de la Terre redonna même une certaine vigueur à plusieurs de ses recommandations (Diemer, Marquat, 2015).

En 2007, Altinkson, Dietz et Neumayer avaient déjà proposé dans un ouvrage intitulé « *Handbook of Sustainable Development* », de revenir sur le concept de développement durable popularisé par le rapport Brundtland, afin de cerner ses implications « *for the conduct of public policy and human nature* ». En 2014, lors de la seconde édition de cet ouvrage, les auteurs considéraient même que le concept demeurait « *extremely useful* » (2014, p. xxvii) tout en soulignant qu’il se trouvait aujourd’hui en compétition avec d’autres concepts tels que l’économie circulaire, l’économie verte, les services écosystémiques, la résilience ...

Depuis 2015, c'est l'Assemblée Générale des Nations-Unies qui donne le ton en adoptant un nouveau programme de développement pour l'après 2015. Les fameux 17 ODD (Objectifs du Développement Durable) et leurs 169 cibles surviennent dans le prolongement des OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement) tout en cherchant à les dépasser. Ainsi, le développement durable affiche des principes universels et ambitieux, il s'agit, ni plus ni moins que de « *réaliser les droits de l'homme pour tous, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles* » (Nations Unies, 2015, p. 2). Et les ODD s'inscrivent bien dans la continuité du rapport Brundtland, à savoir « *concilier les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale* » (ibid), tout en étant porteurs de changement !

« *Nous aspirons à un monde libéré de la pauvreté, de la faim, de la maladie et du besoin, où chacun puisse s'épanouir. Un monde libéré de la peur et de la violence. Un monde où tous sachent lire, écrire et compter. Un monde où tous jouissent d'un accès équitable à une éducation de qualité à tous les niveaux, aux soins de santé et à la protection sociale, où la santé physique et mentale et le bien-être social soient assurés. Un monde où les engagements que nous avons pris concernant le droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement soient tenus et où il y ait une meilleure hygiène. Un monde où il y ait des aliments en quantité suffisante pour tous et où chacun puisse se nourrir de manière saine et nutritive quels que soient ses moyens. Un monde où les établissements humains soient sûrs, résilients et durables et où chacun ait accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable* » (NU, 2015, p. 4). Les intentions sont louables, elles rappellent que l'éradication de la pauvreté (absolue et relative) est une condition nécessaire pour entrevoir un monde meilleur. Dans le même temps, on ne peut s'empêcher d'être sceptique lorsque l'on entrevoit les modalités d'un tel changement...

Si changement il y a ! En effet, tout comme le rapport Brundtland avant lui, le programme des Nations Unies insiste une nouvelle fois sur l'idée selon laquelle il convient de créer les conditions nécessaires à « *une croissance soutenue qui profitera à tous et s'inscrira dans la durée, au partage de la prospérité et au respect du principe d'un travail décent pour tous* » (ibid.). Nous sommes bien loin du changement annoncé, d'une part, l'idéologie de la croissance et de ses bienfaits continue d'alimenter les discours des grandes institutions internationales (OCDE, Banque Mondiale, ONU, FMI...) et d'autre part, l'utopie du partage des richesses et du travail décent reprend inlassablement le refrain d'une douce berceuse qui a mal vieilli.

Au-delà des mots et des définitions, la question reste ici entière, est-ce que le développement durable peut incarner un nouveau paradigme ? Par paradigme, nous entendons ici l'idée d'une nouvelle représentation du monde, dans ses dimensions épistémologique et sociologique. La dimension épistémologique s'appuie principalement sur les travaux de Kuhn (1972) et sa distinction entre deux acceptations du concept : « *D'une part, il représente tout l'ensemble de croyances, de valeurs reconnues et de techniques qui sont communes aux membres d'un groupe donné. D'autre part, il dénote un élément isolé de cet ensemble : les solutions d'énigmes concrètes qui, employées comme modèles*

ou exemples, peuvent remplacer les règles explicites en tant que bases de solutions pour les énigmes qui subsistent dans la science normale » (1972, p. 207).

De ce fait, le paradigme induit plusieurs choses :

- 1° un ensemble d'observations ou de faits ;
- 2° un ensemble de questions que l'on cherche à résoudre ;
- 3° l'existence d'une ou de plusieurs méthodologies ;
- 4° la présentation de résultats donnant lieu à des interprétations.

La dimension sociologique insiste quant à elle sur les expériences, les croyances et les valeurs qui influencent la façon dont un individu ou une communauté d'individus perçoit le monde (réalité). La représentation¹ du monde s'effectue ainsi en deux étapes : une perception de ce qui nous entoure (l'environnement au sens général) et une réaction face à cette perception.

Dans ce qui suit, nous entendons donc nous réapproprier la notion de développement durable en lui ôtant ses habits institutionnels (et conceptuels), pour le parer d'une tunique paradigmatique, symbole d'une autre manière de voir les choses.

¹ D'un point de vue étymologique, la représentation désigne « l'action de replacer devant les yeux ». Il s'agit de rendre compte de quelque chose d'absent présent mais également de placer ce quelque chose (une idée) devant les yeux de l'autre. L'action est un mode de représentation parmi d'autres, l'image, la figure, le graphisme ou l'abstraction constituent également des moyens de visualiser une idée ou un concept. On comprend dès lors le succès de la représentation du développement durable sous la forme des trois sphères (environnement, économie et social) médiatisées par le rapport Brundtland (1987) ou encore la place des représentations dans l'éducation au développement durable (Giral, Chamboredon, Legardez, 2008 ; Diemer, 2015). La notion de représentations peut être appréhendée d'un double point de vue : sociologique/psychologique. Du point de vue sociologique, la question des représentations renvoie directement aux travaux de Durkheim. Dans un article publié dans la *Revue de Métaphysique et de Morale*, Emile Durkheim (1898) distinguait trois types de phénomènes, les processus physico-chimiques du cerveau, les représentations individuelles et les représentations collectives. Ces dernières étaient associées à des croyances, des règles ou des pratiques communes à tous les membres d'une société : « Si l'on peut contester peut-être que tous les phénomènes sociaux, sans exception, s'imposent à l'individu du dehors, le doute ne paraît pas possible pour ce qui concerne les croyances et les pratiques religieuses, les règles de la morale, les innombrables préceptes du droit, c'est à dire pour les manifestations les plus caractéristiques de la vie collective. Toutes sont expressément obligatoires ; or l'obligation est la preuve que ces manières d'agir et de penser ne sont pas l'œuvre de l'individu, mais émanent d'une puissance morale qui le dépasse » (1898, p. 17). Durkheim pensait ainsi les représentations collectives comme une réalité sociale. Du point de vue de la psychologie sociale, Moscovici (1961) a précisé dans son ouvrage *La psychanalyse, son image et son public* que la notion de représentation (sociale) devait rendre compréhensible la réalité tout en s'insérant dans un échange avec autrui et en mobilisant les ressources de l'imagination : « La représentation sociale est un corpus organisé de connaissances et une des activités psychiques auxquelles les hommes rendent la réalité physique et sociale intelligible, s'insèrent dans un groupe ou un rapport quotidien d'échanges, libèrent les pouvoirs de leur imagination » (1961, p. 27-28). La notion de représentation désigne ainsi les éléments mentaux qui se forment par nos actions et qui informent nos actes. Elle se caractérise par un processus de construction et de fonctionnement distinct d'autres manières de penser (Danic, 2006). On le voit, la conceptualisation des représentations par la sociologie et la psychologie sociale font de ces dernières un véritable objet d'étude (Garnier et Sauvé, 1999). Le développement durable constitue de ce point de vue, un terrain de recherches fertile et propice aux débats argumentés. En effet, on peut le contester (Latouche, 1998), le questionner (Legardez, 2004 ; Legardez, Simonneaux, 2006, 2011), explorer ces contradictions (Redclift, 2002) ou encore l'encenser (Atkinson, Dietz, Neumayer, Agarwala, 2014).

Le développement durable, vu sous l'angle d'un changement de paradigme, s'articulerait autour de 6 postulats² : 1° le développement durable renvoie à des enjeux de société ou plus précisément à des questions socialement vives (QSV). Ces dernières ont l'avantage de remettre en cause le rapport au savoir puisque le risque, l'incertitude ou l'ignorance font désormais partie intégrante de la réflexion. C'est le cas du réchauffement climatique, de la disparition de la biodiversité, de l'épuisement des ressources naturelles, de la consommation de l'énergie, de l'augmentation de la population ; 2° Le développement durable fait le pari de la transdisciplinarité via un raisonnement par la complexité (c'est le paradigme de la complexité cher à Edgar Morin) ; 3° Le développement durable s'appuie sur une méthodologie qui fait figure d'adage : penser système, « *System Thinking* » ; 4° Le développement durable introduit cinq dimensions (environnementale, sociale, économique, culturelle et gouvernance) qui ne sont pas toujours compatibles entre elles ; 5° Le développement durable suppose une redéfinition des échelles spatio-temporelles, le temps long est à la fois synonyme de solidarité entre les générations et caractéristique d'une certaine irréversibilité ; l'espace élargi permet de cerner les relations local-global, mais également l'enchevêtrement des territoires ; 6° le développement durable repose sur un ensemble de valeurs ou de grands principes qui incarnent un changement de comportements.

Ces six postulats sont intimement imbriqués et pourraient faire corps dans la communauté scientifique. Les nouveaux habits du développement durable le feraient définitivement entrer dans le cercle très réduit des paradigmes scientifiques.

² Dans un article paru en 2013, nous abordions cette question sous l'angle de l'éducation au développement durable (EDD). L'idée étant que pour investir le champ de l'EDD, il convenait de se donner une certaine représentation du développement durable. Dans le cas présent, cette représentation renvoie le développement durable à un paradigme à la fois scientifique et sociétal. Et c'est ce paradigme qui doit orienter les recherches et les travaux en EDD. Cela explique pourquoi nous avons identifié par la suite l'EDD à un modèle, le modèle REDOC pour Représentations, Démarche pédagogique, Outils didactiques et Compétences (Diemer, 2015).